COMMUNIQUE DE PRESSE

St-Etienne, le 16 novembre 2026

DEMANTELEMENT DE LA PSYCHIATRIE AU CHU DE ST-ETIENNE : LA DIRECTION PASSE EN FORCE ET ENTERRINE UNE DECISION DESASTREUSE MALGRE LA DESAPPROBATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

En janvier 2025, la Direction du CHU de St-Etienne prenait la décision de fermer une Unité d'Hospitalisation de 20 lits destinée à accueillir les patients adultes relevant du secteur de St-Etienne ville et St Victor/Loire (l'Unité d'Admission n°4 dite « hospitalisation de la crise »). Depuis lors, de nombreuses difficultés se sont accumulées au détriment des patients et de leur entourage car les possibilités d'accueil se sont rapidement avérées insuffisantes. Les conditions de travail des professionnels se sont également sévèrement dégradées au fil des mois.

Depuis lundi dernier la même direction a fermé deux services supplémentaires et, malgré une communication tentant de dissimuler l'ampleur du désastre, ce sont au total 46% des lits d'hospitalisation complète en psychiatrie adulte qui auront été perdus en moins de deux ans. Alors que 146 lits adultes étaient encore disponibles en janvier 2025 (et plus de 300 en 2014), il ne reste désormais que 83 lits pour accueillir les patients de la moitié sud de notre département, soit 405 000 habitants. De ce fait, le grand bassin stéphanois ne dispose aujourd'hui que de 20 lits pour 100 000 habitants alors que la moyenne nationale se situe à 55 lits !

Ce projet de « réorganisation » avait été présenté en Comité Social d'Etablissement début octobre mais repoussé par un vote unanimement défavorable des représentants du personnel. Malgré une nouvelle consultation également défavorable le 6 novembre, soulignant les insuffisances et la dangerosité du projet, la direction a donc décidé d'appliquer sa décision.

Cette fermeture, motivée officiellement par la vacance des postes de médecins psychiatres, prévoit en outre, et de façon inexplicable, la disparition de 12 postes d'agents des services hospitaliers, d'assistants des services sociaux, de psychologues ou de secrétaires médicaux.

Face à la situation, le syndicat CGT du CHU de St-Etienne alerte la population ligérienne sur les conséquences pour les patients et leurs proches : difficultés d'accès à l'hospitalisation en cas de crise, attentes prolongées aux urgences, éloignement des soins, dégradation des conditions d'accueil et de prise en soin dans les services restants ouverts, risque élevé de recrudescence de la violence et de l'agressivité.

Nous dénonçons d'autant plus cette décision que les revendications des personnels n'ont pas été entendues. Celles-ci, formalisées dans un projet alternatif intitulé « Maintenir une offre de soins digne et humaine », s'articulent autour du maintien des services et de leur organisation de proximité, du renfort des effectifs non-médicaux, de la titularisation des agents contractuels et d'un accès facilité à la formation. Elles permettraient de répondre réellement aux besoins de la population comme à la dégradation des conditions de travail.

Syndicat CGT CHU 42 *cgt.chuse.icln@chu-st-etienne.fr*
Tel. 04.77.82.93.40 ou 04.77.82.05.01

Nous tenons à rappeler que le soi-disant « virage ambulatoire », sur lequel repose la décision de la direction, est un échec cruel faute de moyens. Il ne constitue aucunement une solution viable et efficace en l'état actuel des choses. Le développement des modes de prises en charge alternatifs à l'hospitalisation serait en effet tout à fait souhaitable s'il pouvait s'appuyer sur des capacités d'hospitalisations suffisantes pour répondre aux aléas de la maladie des patients. Or cela n'est plus le cas aujourd'hui dans notre département. Les structures extra hospitalières du grand bassin stéphanois sont totalement saturées, sans perspective d'évolution rapide.

Le Centre Médico-Psychologique de St-Etienne n'est pas en capacité de répondre aux besoins et, au-delà de la file active des patients déjà suivis, cet été plus de 400 personnes attendaient une consultation de médecin spécialisé en psychiatrie. Nous observons également que la mise en place des Unités Mobiles promises l'an dernier reste très partielle, ce qui ne permet pas, ici aussi, de répondre aux besoins de la population.

Pire encore, la Direction du CHU annonce qu'après ces fermetures de lits et de service *« les médecins de ville prendront le relai »* (sic !) comment le feraient-ils alors que 18 000 patients n'ont plus de médecins traitant sur la seule ville de St-Etienne. Qui peut donner crédit à de telles affirmations ?

Le syndicat CGT du CHU de St-Etienne dénonce ainsi un abandon inacceptable de la population confrontées aujourd'hui à la faillite de l'offre de soins.

Les patients en défaut de soins sont extrêmement vulnérables et leurs proches désemparés. Nous refusons la désocialisation, la précarisation et la mise en danger gravissime qui résultent de telles décisions. Nous n'acceptons pas que la faute soit renvoyée aux malades eux-mêmes, accusés régulièrement « d'engorger le système hospitalier » alors qu'ils subissent les effets dramatiques de ces décisions.

Nous précisons enfin que la décision prise cette semaine par la direction du CHU de St-Etienne s'inscrit dans le cadre d'une contraction inédite des moyens alloués à la protection sociale au niveau national. Elle traduit de façon particulièrement délétère une politique de santé publique indigne pour une grande nation économique comme la France. Elle met en danger aujourd'hui directement la population ligérienne et le fait de rappeler, comme a osé le faire notre direction, que « *la santé mentale est cette année encore une grande cause nationale* », s'impose à nous comme une ultime provocation.

Pour les patients et leurs proches, pour les professionnels hospitaliers, nous appelons solennellement la direction du CHU de st-Etienne à suspendre sa décision et à rouvrir sans délai un véritable dialogue social. Nous appelons également le Préfet de la Loire et l'ensemble des élus du sud du département, en toute responsabilité, à se saisir de la situation.

Pour le syndicat CGT CHU 42,
Le secrétaire général
Cyril VIDAL

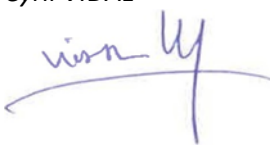

Syndicat CGT CHU 42 cgt.chuse.icln@chu-st-etienne.fr
Tel. 04.77.82.93.40 ou 04.77.82.05.01